

# **BGer 6B\_1217/2020 vom 19. April 2021**

Bundesgericht, 2021-04-19, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_6B\\_1217\\_2020](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_1217_2020)

FR: TF 6B\_1217/2020 du 19 avril 2021

IT: TF 6B\_1217/2020 del 19 aprile 2021

## **Erwägungen**

### **E. 1**

Aux termes de l' art. 81 LTF , a qualité pour former un recours en matière pénale quiconque a pris part à la procédure devant l'autorité précédente ou a été privé de la possibilité de le faire (let. a) et a un intérêt juridique à l'annulation ou à la modification de la décision attaquée, respectivement à l'examen des griefs soulevés (let. b).

Selon la jurisprudence, l'intérêt juridique au recours doit être actuel et pratique. De cette manière, le Tribunal fédéral est assuré de trancher uniquement des questions concrètes et non de prendre des décisions à caractère théorique, ce qui répond à un souci d'économie de procédure ( ATF 144 IV 81 consid. 2.3.1 p. 84 s.; 140 IV 74 consid. 1.3.1 p. 77; 136 I 274 consid. 1.3 p. 276). La simple perspective d'un intérêt juridique futur ne suffit pas (cf. ATF 144 IV 81 consid. 2.3.1 p. 85).

Lorsque l'intérêt juridique au recours fait défaut au moment du dépôt du mémoire, le Tribunal fédéral n'entre pas en matière sur le recours et le déclare irrecevable; en revanche, si l'intérêt juridique disparaît en cours de procédure, le litige est déclaré sans objet et la cause rayée du rôle. Dans la première hypothèse, le Tribunal fédéral statue en procédure ordinaire ( art. 57 ss LTF ) ou simplifiée ( art. 108 ss LTF ); dans la seconde, le juge instructeur statue comme juge unique sur la radiation du rôle, sans qu'un jugement d'irrecevabilité ne soit rendu ( art. 32 al. 2 LTF ; ATF 136 III 497 consid 2 p. 500; arrêt 6B\_93/2020 du 20 avril 2020 consid 1.3). L' art. 32 al. 2 LTF vise les cas dans lesquels la disparition de l'intérêt au recours est relativement claire, de sorte qu'il ne reste guère matière à décision (arrêt 6B\_93/2020 précité consid. 1.3; cf. Message concernant la révision totale de l'organisation judiciaire fédérale du 28 février 2001 in FF 2001 p. 4089). Il faut en revanche réserver les situations dans lesquelles un examen formel de la recevabilité du recours et un jugement sur ce point en procédure ordinaire ou simplifiée se justifient, compte tenu de l'opposition de la partie recourante à une simple radiation du rôle et de l'intérêt dont elle prétend encore se prévaloir (arrêt 6B\_93/2020 précité consid. 1.3 et la référence citée).

### **E. 2**

A teneur de l'arrêt attaqué, la cour cantonale a déclaré irrecevable le recours formé par A.\_\_\_\_\_ et transmis par courriel le 15 mai 2020, faute de satisfaire à la forme écrite ( art. 110 al. 1 CPP ). A ce courriel était attaché un recours daté du 14 mai 2020, finalement parvenu en original à la cour cantonale près avoir transité par le Consul honoraire de Suisse à Cuzco, puis par l'Ambassade suisse à Lima. La cour cantonale a statué sur le recours daté du 14 mai 2020 par arrêt du 14 septembre 2020, contre lequel la recourante a formé un recours en matière pénale dans la cause 6B\_---/2020. Un arrêt a été rendu dans cette cause le 19 avril 2021.

Il en résulte que la recourante n'a plus d'intérêt juridique actuel et pratique, au sens de l' art. 81 al. 1 LTF , à ce qu'il soit statué sur son recours fédéral du 8 septembre 2020 en tant qu'il est dirigé contre l'arrêt du 23 juillet 2020, auquel, s'agissant des griefs soulevés, l'arrêt du 14 septembre 2020 s'est substitué. L'intérêt juridique de la recourante n'ayant toutefois disparu qu'après le dépôt du recours dans la cause 6B\_--/2020, ce dernier doit être déclaré sans objet et la cause rayée du rôle ( art. 32 al. 2 LTF ; ATF 136 III 497 consid. 2 p. 500).

### **E. 3**

Au vu de ce qui précède, le recours doit être déclaré sans objet et la cause rayée du rôle. La demande d'assistance judiciaire s'en trouve elle aussi privée d'objet. Dans le cas particulier, il sera statué sans frais ni dépens ( art. 66 al. 1 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.